

## **REGLEMENT DU JEU**

### **« BGFIQuiz »**

#### **ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU**

Le Groupe BGFIBank ci-après la « société organisatrice » organise du 18 Juillet au 24 Août 2018 un jeu gratuit sans obligation d'achat, intitulé : « BGFIQuiz » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

#### **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique disposant d'un accès à internet, une **adresse mail et un numéro de téléphone valides** et résidant dans l'un des onze (11) pays d'implantation du Groupe BGFIBank, à l'exception du personnel de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

La participation au jeu est strictement interdite à toute personne mineure âgée de moins de 18 ans.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

#### **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Il s'agit d'un jeu de type « quiz » qui se déroule exclusivement sur la plateforme du site internet du Groupe BGFIBank dédié au quiz « [groupebgfibank.com/bgfibank-quiz/](http://groupebgfibank.com/bgfibank-quiz/) » aux dates indiquées à l'article premier.

Pour participer, il suffit de :

- Répondre aux questions du quiz

#### **ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS**

Il y'aura au total cinq (05) gagnants, à savoir un gagnant par semaine.

Les gagnants seront désignés à travers : un tirage au sort parmi les meilleurs scores tous les vendredis.

#### **ARTICLE 5 – PUBLICATION DES RESULTATS**

Le Groupe BGFIBank s'emploiera à publier les résultats sur sa page Facebook « Groupe BGFIBank » ou tout autre moyen jugé adéquat.

## **ARTICLE 6 – DOTATION**

Le jeu est doté des lots suivants attribué à chaque gagnant :

- Un (01) iPhone

## **ARTICLE 7 – CONDITIONS DE VALIDATION DES LOTS**

Les participants au jeu autorisent toutes les vérifications légales concernant leur identité et leurs coordonnées. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination de la participation.

Les gagnants seront contactés par les organisateurs pour être définitivement déclarés gagnants.

Les lots ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non-cessibles.

Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

## **ARTICLE 8 – REMISE DES LOTS**

Pour récupérer les lots, les gagnants doivent justifier de leur identité au moyen d'un document officiel valide : Carte nationale d'identité / Passeport / Permis de conduire / Carte de séjour.

Tout gagnant perd le bénéfice de son lot si celui-ci n'est pas retiré dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de convocation pour le retrait du lot.

## **ARTICLE 9 – REPRESENTATION**

Aucune représentation n'est admise pour la remise des lots.

## **ARTICLE 10 – PUBLICITE**

La participation au jeu implique pour le gagnant la cession, des droits d'utilisation de son identité, image et voix à des fins publicitaires du Groupe BGFIBank, ou dans d'autres traitements informatiques, sans aucune compensation notamment pécuniaire.